

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées à 6 heures: le député de Parkdale (M. Haidasz)—La santé; le député de Central Nova (M. MacKay)—La loi de l'impôt sur le revenu; le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall)—L'expansion économique régionale.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—LA PRÉSUMÉE RENONCIATION À LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE QUANT AUX MÉTHODES UTILISÉES PAR LES FORCES DE SÉCURITÉ

M. Joe Clark (chef de l'opposition) propose:

—Que la Chambre n'a pas confiance en la capacité ou le désir du gouvernement de suivre le principe de la responsabilité ministérielle, notamment en ce qui touche son application à la direction des forces de sécurité du gouvernement et aux méthodes qu'elles utilisent; la Chambre regrette vivement que le gouvernement ne soit pas disposé à autoriser l'un de ses comités à étudier le rôle joué par les ministres dans les opérations de sécurité.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés se souviendront qu'en conformité de l'article 32 du Règlement, toute motion nécessaire pour statuer sur la question sera mise aux voix au plus tard à 10 h 15 ce soir, conformément à l'article 58(9) du Règlement.

● (1522)

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant d'aller plus loin, j'aimerais signaler que j'ai le plaisir de faire consigner au compte rendu de la Chambre des communes et de déposer sur le bureau de la Chambre les documents dont Votre Honneur a parlé juste avant le début de ce débat. J'ajoute que je suis d'accord avec le premier ministre (M. Trudeau) lorsqu'il propose que la Chambre débattre ces questions une fois que la police municipale aura terminé les enquêtes nécessaires. Nous attendons donc ce moment avec impatience. En fait, il y a un certain nombre de points dont il faudra discuter . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je ne suis pas certain que le chef de l'opposition ait choisi le moment opportun pour aborder ces questions.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le chef de l'opposition conviendra avec moi qu'aujourd'hui est une journée de l'opposition. La Chambre est saisie d'une motion qui n'a rien à voir avec l'enquête qui doit avoir lieu. Si le député ouvre le débat en

Sécurité

parlant des remarques faites par l'Orateur de la Chambre, cela dépasse le cadre, à mon sens, de l'administration du gouvernement. Si j'ai bien compris la motion à l'étude, elle porte sur le pouvoir et le désir qu'a le gouvernement de contrôler la sécurité dans notre pays, mais pas nécessairement la Chambre des communes ou ses délibérations.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, loin de moi l'idée de contester votre décision. Je faisais simplement quelques remarques avant d'entrer dans le vif du sujet; c'est un usage bien établi à la Chambre.

Mme Holt: Cela prend un certain temps.

M. Clark: Le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} Holt) me dit que cela prend du temps. Cela lui en a pris, à elle en tout cas.

Il est bon de noter, en commençant le débat sur la motion à l'étude, le changement d'attitude surprenant que manifestent les ministériels, surtout après que le premier ministre du Canada eut été obligé, avec son amabilité habituelle, de retirer les remarques qu'il a faites hier. Nous comprenons tous aisément combien il doit lui être difficile de reconnaître qu'il a eu tort. Je crois même pouvoir ajouter, en ce premier anniversaire de l'élection au Québec d'un gouvernement formé par un parti que le premier ministre disait disparu, que ce dernier ferait bien de s'habituer à reconnaître ses torts, ce qui n'est pas toujours facile.

Comme Votre Honneur le sait, c'est le premier jour réservé à l'opposition depuis le début de la nouvelle session et nous avons amplement le choix en ce qui concerne les questions à débattre. Les problèmes économiques de l'heure sont graves et ce ne sont pas les politiques du gouvernement qui vont les atténuer. Il y a aussi le très grave problème de l'unité nationale, problème qui a soudainement pris de l'ampleur, il y a un an aujourd'hui, par l'accession au pouvoir du Parti Québécois, sans compter les problèmes que suscite la réaction négative ou l'absence d'initiative du gouvernement du Canada au cours des dernières années.

Ce sont là, monsieur l'Orateur, des questions très importantes qui auraient pu retenir notre attention aujourd'hui, mais nous avons cru opportun d'aborder aujourd'hui la question fondamentale de la responsabilité ministérielle et le refus des ministres d'accepter leurs responsabilités relativement à l'attitude du gouvernement du Canada en matière de sécurité nationale.

J'ai soulevé cette question il y a une semaine à l'occasion d'un débat d'ajournement. Mon collègue, le chef du Nouveau parti démocratique, a tenté de faire la même chose hier en soulevant la question de privilège. C'est une question de première importance pour la Chambre. Je ne veux pas m'appuyer sur les nombreuses autorités déjà citées, car je pense que la Chambre des communes accepte la coutume passée et présente selon laquelle un ministre ne peut blâmer ses collaborateurs quand les choses se gâtent, et que les responsables sont les ministres, non pas les fonctionnaires.